

CONSEIL SYNDICAL du Jeudi 28 septembre 2023 / 09h30

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

I. VIE DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

I.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT

I.2 DÉLIBÉRATIONS

A. Direction Générale des services

1. Assimilation à la strate des 10 000 habitants et plus
2. Ajustements des délibérations compte-tenu de la strate d'assimilation 10 000 habitants et plus :
 - RIFSEEP
 - Recrutement d'un Directeur général des services
3. Accord de principe sur la fusion SM/EPIC Numérian en vue de créer un SM avec une régie sans personnalité morale
4. Adhésion du SYDEO

B. Pôle Administration Générale

1. Décision Contributions d'adhésion pour 2023
2. Lignes directrices de gestion + commentaire sur les ratios promus/promouvables
3. Télétravail
4. Gestion du temps de travail
5. Règlement intérieur des véhicules actualisé

I.3 INFORMATIONS

A. Direction Générale des services

1. Accord de principe en vue d'une adhésion
 - SDIS et SDE07
 - Burdignes
 - Le Crestet
 - Solaure en Diois
 - Saint Jean en Royans
2. Schéma directeur des usages numériques (SDUN)

B. Pôle Administration Générale

1. Évolution du siège de Numérian (Centrale photovoltaïque et division des espaces - Serpe)
2. Rationalisation des implantations (Site d'Annonay et Site de Saint-André-en-Vivarais)

II. POINT D'ÉTAPES SUR LA MODERNISATION ET LES ÉVOLUTIONS À NUMÉRIAN

II.1 UNE OFFRE DE SERVICES ACCRUE

A. Pôle Data & Innovations

1. Portail « My Numérian » (retour d'expérience avant généralisation)
2. Datacenter (Projets avec le CD07 et Valence Romans Agglo)
3. « SIG Décisionnel » et adhésion au CRAIG

B. Pôle Métiers & Assistance

1. Amélioration de la qualité de service des interventions techniques, rationalisation des circuits, etc.
2. Adressage
3. Contrat de R&D (Index éducation / Pronote)

II.2 MODERNISATION ET PERFORMANCE DE NUMÉRIAN

A. Pôle Administration Générale

1. Point sur les effectifs par pôle
2. Renforcer les compétences (Politique de formation)
3. L'amélioration continue des conditions de travail

B. Communication et relations avec les collectivités

1. Communication interne et externe (signalétique, site internet, etc.)

III. POINT DIVERS

III.1 RETOUR SUR RURALITIC

III.2 DECLIC

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le jeudi 28 septembre 2023 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 19 septembre 2023.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, Mme Laëtitia BOURJAT, M. François FAURE (suppléant de M. Philippe BECHERAS), Mme Stella BSERENI, M. Jérôme BERNARD, Mme Martine CARRIER, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jérôme LEBRAT, M. Patrick FRANCOIS (suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, M. Gibert MOULIN, Mme Christelle REYNAUD, M. Christophe MONTBLANC, M. Bruno SENECLAUZE.

Présent(e)s en Visio : M. Guillaume VERMOREL (suppléant de M. Khalid ESSAYAR), M. Christian MASSOLA, M. Max TOURVIELHE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Grégory MAZET, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Claude BRUN, M. Antoine-Alexandre CAVROY, Mme Sylvette DAVID, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Pierre MAISONNAT, M. Driss NAJI, M. Gérard ROBERTON.

Pouvoirs :

- M. Antoine-Alexandre CAVROY donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Christian MASSOLA
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD

Assistaient en tant qu'invités : Mme Odile DOUZET, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, M. Bruno HILAIRE, M. Brice THIEBAUD, M. Frédéric JACOUTON et Jean-Charles MANRIQUE.

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 36

- Pour : 36
- Contre : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON

I. VIE DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Le Conseil Syndical débute par les remerciements de Monsieur Mauduit envers M. Thiebaud, Monsieur Klein et Monsieur Lesecq pour leur rôle dans la résolution du piratage survenu en août 2023.

I.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du Conseil Syndical du 22 juin 2023 est soumis à approbation.

Sans observations, ni modifications, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I.2 DÉLIBÉRATIONS

A. Direction Générale des services

1. Assimilation à la strate des 10 000 habitants et plus

Suite aux différents échanges avec la Préfecture, il y a lieu de revoir la délibération d'assimilation à la strate des 20 000 habitants précédemment votée, et de proposer une assimilation à la strate des 10 000 habitants et plus.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à l'assimilation du Syndicat Mixte Numérian à une commune de la strate de 10 000 à 20 000 habitants.**

Temps d'échange :

« Monsieur Chaumont questionne sur l'enjeu financier de passer à cette strate. »

« Monsieur Bernard répond : Les recrutements et catégories en plus. »

« Monsieur Montblanc interroge sur la diminution des subventions suite à l'adoption de la strate des 10 000 habitants et plus. »

« Monsieur Bernard répond que nous aurons surtout moins de possibilités de recrutement. »

2. Ajustements des délibérations compte-tenu de la strate d'assimilation 10 000 habitants et plus :

- RIFSEEP
- Recrutement d'un directeur général des services

Les délibérations dédiées au RIFSEEP et au recrutement du DGS doivent être corrigées suite au retrait de la délibération d'assimilation à 20 000 habitants et plus, et à l'adoption de l'assimilation à la strate des 10 000 habitants et plus.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération modificative relative à la mise en place du RIFSEEP**
- **La délibérative relative au recrutement d'un directeur général des services**

3. Accord de principe sur la fusion SM/ EPIC Numérian en vue de créer un SM avec une régie sans personnalité morale

Lors du Conseil Syndical du 23 février 2023, il était présenté la synthèse de deux audits diligentés en 2021 : le premier sur la situation financière (cabinet Stratorial) de Numérian, le second sur les aspects juridiques (cabinet RETEX).

Il en ressortait que l'EPIC Numérian est de création récente, sans que les motivations et les objectifs n'aient été, à ce jour, clairement identifiés.

Les principales conclusions des deux audits sont les suivantes :

1. Une situation financière saine mais sous optimale ;
2. L'absence d'un cadre stratégique et d'un cadre de gestion performant (stratégie numérique sur 5 ans, politique d'achat, etc.) ;
3. Un modèle économique à établir de façon transparente et soutenable, et tenant compte des missions fondamentales de Numérian, au service de la solidarité territoriale ;
4. Une organisation administrative peu lisible et adossée à une structuration, dans tous les domaines, très insuffisante pour en garantir la solidité et la stabilité ;
5. Des lacunes juridiques sérieuses et une double nature juridique sans réel fondement objectif.

Le cabinet RETEX préconisait ainsi une adaptation des statuts au regard des manquements et imprécisions observés.

Les lacunes juridiques observées, notamment accrues depuis la partition de Numérian en deux natures juridiques distinctes, n'ont cessé d'être caractérisées au fur et à mesure des découvertes effectuées, notamment à la suite de contrôles de légalité successifs, inédits jusqu'alors.

Du reste, il a été noté des lacunes juridiques également au sein de l'EPIC Numérian, bien que cette structure soit plus récente, et sans que le contrôle de légalité n'ait identifié des irrégularités pourtant manifestes.

Tant et si bien, et dans le seul but de parvenir à une sécurité juridique la plus élevée possible, tout en consolidant le modèle économique de Numérian, et sans obérer de potentielles évolutions avec des partenaires, il vous est proposé d'autoriser à mener les études nécessaires pour vous présenter dans les plus brefs délais les champs des possibles afin que Numérian retrouve une nature juridique unique et adaptée.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à l'étude nécessaires en vue de la fusion du Syndicat Mixte et de l'EPIC Numérian.**

Temps d'échange :

« Monsieur Bernard explique que l'EPIC avait été créé suite à des problématiques de recrutement. Suite à cela, la décision d'adopter une régie autonome et de fusionner les deux entités EPIC et Syndicat Mixte Numérian semblait être la plus avantageuse pour l'avenir. »

« Monsieur Manrique propose de renvoyer les pièces du mois de janvier aux élus. »

« Monsieur Chaumont se questionne sur le passage du SM/EPIC à un syndicat et une régie. »

« Monsieur Manrique répond que la régie serait le budget annexe du Syndicat tout simplement. »

« Monsieur Moulin s'interroge sur les motivations financières. »

« Madame Bsereni explique que la création de la régie faciliterait la revente de services. Pas besoin de personnalité morale pour ça »

4. Adhésion du SYDÉO

Le Sydéo a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN (article 17).

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibérative relative à l'adhésion du SYDÉO.**

Temps d'échange :

« Monsieur Montblanc s'interroge sur l'adhésion des syndicats à Numérian. »

« Monsieur Bernard répond que les syndicats aussi peuvent adhérer et qu'ils représentent le collège 5.

B. Pôle Administration Générale

Les Décisions modificatives 1 et 2 sont retirés du Conseil Syndical car le quorum physique n'est pas atteint. Elles seront revotées au prochain Conseil Syndical prévu le 06 octobre 2023.

Cependant, concernant la Décision Modificative relative à ADS, Mme Reynaud explique qu'il n'y a pas eu d'impact sur les mairies et les budgets communaux. Elle remercie Numérian d'avoir joué le jeu car ses agents étaient en grande difficulté. Elle tient également à remercier les agents de la communauté de communes, notamment porte DromArdeche, qui ont œuvré.

Temps d'échange :

« Monsieur Petitjean demande s'il y a des cotisations supplémentaires pour les intercos, ce à quoi Monsieur Manrique répond que non, le coup ne sera pas supérieur. »

Monsieur Vermorel, en visioconférence, se déconnecte du Conseil Syndical à 10h10.

1. Contributions d'adhésion pour 2023

Les recettes du Syndicat mixte sont celles énumérées à l'article L.5212-19 du Code général des collectivités territoriales.

Elles se composent notamment des contributions financières de chaque membre, décidées par le Conseil Syndical ;

Le montant de la contribution des membres aux dépenses du Syndicat mixte est fixé chaque année.

Il s'agit de fixer les montants pour l'année 2023.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibérative relative au montant de la contribution financière des membres.**

2. Lignes directrices de gestion (et commentaire sur les ratios promus/promouvables)

Le comité technique (ci-après « CT ») a donné un avis favorable aux Lignes Directrices de Gestion (ci-après « LDG ») de Numérian le 21 septembre 2023.

La délibération votée par le Conseil Syndical (ci-après « CS ») permet d'activer ces LDG.

En effet, ces LDG sont un élément obligatoire depuis 2021 et indispensable à la continuité de la procédure pour procéder aux promotions bloquées depuis plusieurs années.

Lors du prochain CS, il sera nécessaire de délibérer sur les ratios d'avancement de grade. Un tableau des ratios est proposé au CS afin de pouvoir le présenter au CT du 30 novembre 2023.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibérative relative à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion.**

Temps d'échange :

Monsieur Manrique remercie Chaumont pour son aide à l'élaboration de cette délibération.

3. Télétravail

La délibération dédiée au télétravail a fait l'objet d'un avis favorable du CT le 21 septembre 2023. La charte en annexe est opérationnelle. Elle peut être mise en place immédiatement.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibérative relative à la mise en place du télétravail au sein du Syndica Mixte Numérian**

Temps d'échange :

« Concernant le sujet du Télétravail, Monsieur Chaumont se questionne sur les modalités de remise en cause. »

« Madame Douzet lui répond qu'elles sont spécifiées dans un document assigné aux agents. »

4. Gestion du temps de travail

La délibération dédiée au temps de travail a fait l'objet d'un avis favorable du CT le 21 septembre 2023.

Il est proposé de la mettre en place au 1er janvier 2024 afin d'être cohérent pour le calcul des RTT.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibérative relative à l'approbation du protocole de temps de travail**

Temps d'échange :

« Madame Bsereni demande si les 35h auront des RTT ? »

« Madame Douzet lui répond que non, et ajoute qu'il y a trois cycles proposés 35h, 37.5h, et 39h. »

« Madame Bourjat souligne que le salaire n'est plus la seule condition d'embauche. »

« Monsieur Montblanc s'interroge sur le cumul des RTT. »

« Monsieur Bernard répond qu'ils sont cumulables. »

« Monsieur Moulin se questionne sur l'absence de règlement concernant la pose de congés RTT. »

« Madame Douzet lui répond que tout est spécifié dans le protocole. »

« Monsieur Chaumont interroge sur la possibilité de cumuler les RTT d'une année sur l'autre. »

« Madame Douzet donne une réponse négative. »

« Monsieur Moulin propose de revenir sur le temps de travail pour encadrer davantage la prise de RTT et qu'un règlement s'impose. »

« Madame Douzet explique qu'un bilan sera fait pour le mois de juin prochain. »

5. Règlement intérieur des véhicules actualisé

Compte tenu de l'évolution du parc et de la mise en place d'un outil de gestion de flotte, il est délibéré sur le règlement intérieur afin de s'assurer de la mise en sécurité de l'employeur et des agents.

Il sera établi, après le CS, des arrêtés nominatifs et calibrés selon les directives données pour chaque agent utilisateur des véhicules de service.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibérative relative à l'approbation du règlement d'utilisation des véhicules du Syndicat Mixte Numérian.**

Temps d'échange :

« M. Montblanc questionne sur l'usage des véhicules en dehors des congés et la possibilité de prendre quelqu'un dans la voiture. »

« Monsieur Bernard lui répond que tout est spécifié dans le règlement intérieur. Les véhicules sont attachés à une fonction et non pas à une personne. »

I.3 INFORMATIONS

A. Direction Générale des services

1. Accord de principe en vue d'une adhésion

- SDIS07 et SDE07
- Burdignes
- Le Crestet
- Solaure en Diois
- Saint Jean en Royans

Temps d'échange :

« Monsieur Manrique évoque le CDG38 aux élus, annonçant que Numérian suivra avec les adhésions. Il précise que l'adhésion concerne les services de base et le catalogue de services. »

« Madame Carrier exprime ses préoccupations quant au nombre important d'adhésions et s'interroge sur la manière dont Numérian gèrera cela. Elle demande si l'adhésion implique automatiquement l'adhésion à tous les services ou s'il est possible de faire une sélection en fonction des besoins spécifiques de chaque entité. »

« Monsieur Bernard répond en indiquant qu'un point RH sera effectué pour faire face au grand nombre d'adhésions à venir. Il ajoute qu'il sera possible de choisir entre deux options : l'adhésion permettra d'avoir une sélection de services offerts, tout en laissant la possibilité d'accéder à un catalogue de services pour répondre à des besoins non prévus dans l'adhésion initiale. Ainsi, les entités pourront personnaliser leur adhésion en fonction de leurs besoins spécifiques. »

« Monsieur Montblanc questionne sur la contribution par habitant pour le SDIS et le SDE07. »

« Monsieur Manrique lui explique que pour leur cas, c'est par tranche d'ETP (Employé Temps Plein).

2. Schéma directeur des usages numériques (SDUN)

La transformation numérique de la société, qui s'est traduite principalement par un accès généralisé à de nouveaux équipements et à une circulation toujours plus rapide de l'information, a modifié en profondeur les enjeux de la relation entre les citoyens et la puissance publique. Dans une société transformée par l'essor de nouvelles pratiques liées au numérique (télétravail, nouvelles mobilités, économie collaborative, numérique éducatif, nouveaux médias culturels, etc.), les collectivités ont dès lors un rôle crucial à jouer pour **accompagner le développement de ces nouveaux usages et adapter leur offre de services à ces bouleversements**.

En parallèle du déploiement du THD, **le syndicat Numérian (anciennement Inforoutes) est devenu un acteur incontournable pour soutenir la transition numérique des territoires de l'Ardèche et de la Drôme**. Numérian a en effet développé une offre de prestations qui s'est considérablement enrichie au fil des années pour accompagner les territoires dans leur digitalisation : dématérialisation des marchés publics, maintenance et réseaux informatiques, logiciels communaux et péri-scolaire, RGPD, inclusion numérique, système d'information géographique, hébergement web, messagerie, wifi public, etc.

Aujourd'hui, alors que le déploiement du THD arrive bientôt à son terme et de nombreux nouveaux enjeux technologiques émergent sur le territoire et au niveau national (internet des objets, gestion des données, cybersécurité, etc.), il apparaît nécessaire de **fixer de nouvelles ambitions en termes de développement des usages numériques sur le territoire**. Pour répondre à cet enjeu, le syndicat Numérian souhaite **fixer un cap stratégique fédérateur** pour l'Ardèche et la Drôme dans un contexte en pleine évolution.

C'est dans cette optique que Numérian lance la réalisation du présent Schéma directeur des usages et services numériques et infrastructures (SDUSNI) de l'Ardèche et la Drôme. Ce document servira de **fil rouge pour enrichir et structurer l'offre du syndicat dans les prochaines années tout en fixant des ambitions claires et partagées en termes de développement des usages numériques** pour l'ensemble du territoire du territoire. Dans ce contexte le SDUSNI devra :

1. Concilier les nouveaux enjeux de politiques publiques pour le territoire (transition énergétique et environnementale, résilience et prévention des risques naturels, etc.) avec les problématiques historiques de l'Ardèche et de la Drôme qui sont pour beaucoup liées à la ruralité (attractivité et développement local, solidarité territoriale, accès aux services publics, accès aux soins, démographie, etc.) ;
2. Répondre à la demande grandissante d'accompagnement et de nouveaux services de la part des collectivités territoriales sur des sujets clés (stockage et éthique des données, cybersécurité, inclusion numérique, etc.) ;
3. Prendre en compte les nouveaux projets d'infrastructures numériques (réseau bas débit, datacenter, hyperviseur, etc.) en gestation pour développer l'usage des objets connectés et répondre aux enjeux actuels de développement territorial.

B. Pôle Administration Générale

1. Évolution du siège de Numérian (Centrale photovoltaïque et division des espaces – Serpe)

- Projet de centrale photovoltaïque

Une rencontre a été organisée avec trois entreprises : Sun'R, Sola Rhôna CNR et le SEM ERV. Nous avons réalisé une analyse des différentes options d'installation de panneaux photovoltaïques (sur toitures, au sol, sous ombrières, etc.) afin d'optimiser le rendement.

Ce projet, outre son intérêt économique, présente également d'autres enjeux :

- Une cohérence d'action entre la transition digitale et la transition énergétique ;
- Le siège de Numérian : vitrine évolutive en matière de sobriété énergétique ;
- Le partenariat avec des acteurs locaux (SDE07, etc.).

L'offre SEM ERV sera bientôt formalisée et devrait présenter un équilibre général combinant autoconsommation et revente performant.

Le conseil syndical sera saisi des éléments définitifs permettant une décision politique.

Temps d'échange :

Monsieur Montblanc souligne que le numérique représente 10% des ressources électriques en France.

- Division foncière avec la société Serpe

La transaction a été conclue au début du mois de septembre. Suite à cela, ils ne possèdent plus d'accès à notre espace de stationnement.

Nous avons maintenant un passage délimité de 1,20 mètre sur le flanc ouest. Une modification de la clôture est prévue : Numérian prendra en charge les fournitures nécessaires tandis que Serpe se chargera de la main d'œuvre.

Temps d'échange :

Monsieur Mauduit questionne sur le retrait du portail vert ? Monsieur Hilaire répond positivement car celui-ci est la propriété de Numérian.

- Archives à Privas

Les archives stockées au Data Center à Privas vont être rapatriées au siège. Le local est prêt.

2. Rationalisations des implantations (Site d'Annonay et Site de Saint-André-en-Vivarais)

- Site d'Annonay

Le site d'Annonay était composé de deux agents : Frédéric Bourdin, adjoint technique, a obtenu sa mutation pour la mairie d'Annonay pour le 15 octobre 2023.

Il a été proposé à Magaly Dias, adjoint administratif, de rejoindre le siège. À défaut, elle sera accompagnée dans sa mobilité. Dans l'immédiat, celle-ci réserve sa réponse dans l'attente d'une proposition écrite.

Le site d'Annonay sera fermé au plus tard le 31 décembre 2023.

- Site de Saint-André-en-Vivarais

Le site de Saint-André-en-Vivarais est composé de trois agents : Céline Valla et Stéphanie Brunel, adjoints administratifs, sont sédentaires et sont chargées des fonctions support pour Cosoluce. François-Régis Saby était à la hotline. Il a repris ses fonctions de technicien itinérant.

Deux personnes, dont une à temps partiel, seront désormais sur le site. Celui-ci est maintenu et sera intégré dans le nouveau projet de construction d'un espace de services de la mairie de Saint André en Vivarais.

II. POINT D'ÉTAPES SUR LA MODERNISATION ET LES ÉVOLUTIONS À NUMÉRIAN

II.1 UNE OFFRE DE SERVICE ACCRUE

A. Pôle Data & Innovations

1. Portail « My Numérian » (retour d'expérience avant généralisation)

Dans le cadre de son amélioration continue et la transparence des contrats et services souscrits, Numérian a développé un outil maison adapté à son infrastructure et son fonctionnement interne.

Cet outil nommé MyNumerian sera accessible en ligne pour l'ensemble des adhérents. Il affiche le détail des services souscrits par une collectivité mais également un ensemble de services susceptibles d'intéresser les collectivités adhérentes.

Sur cette interface, un accès direct au support technique est proposé pour faciliter les échanges avec les équipes de Numérian ainsi qu'un encart sur l'actualité en temps réel de Numérian.

Sa sortie officielle est prévue le 12 octobre pour le congrès des maires de l'Ardèche.

Temps d'échange :

« Monsieur Manrique présente les communes tests : Le Teil, Vesseaux, Donzère, l'Office de Tourisme de Privas, Guilherand-Granges et Andance. »

« Monsieur Chaumont questionne sur la possibilité d'une relance en parallèle. »

« Monsieur Jacouton répond positivement, un système de notification et d'alerte sera mis en place. »

« Madame Bsereni exprime l'attente des collectivités rencontrées. Les maires demandent de la clarté, notamment pour les secrétaires de mairie afin d'anticiper leur budget. »

« Madame Reynaud souligne la clarté des détails fournis, permettant aux maires, élus, et secrétaires de suivre leurs mouvements. »

« Monsieur Mauduit exprime l'intention de prendre un abonnement au stockage des données, mais en raison de problèmes internet, cela est actuellement impossible. La fibre étant prévue bientôt, la situation sera évaluée. »

« Monsieur Manrique propose d'héberger les données des adhérents de manière sécurisée sur les serveurs de Numérian. »

« Madame Reynaud met en garde contre la vigilance nécessaire vis-à-vis d'Orange, soulignant les avantages des satellites Starling par rapport au marché américain. »

« Monsieur Montblanc insiste sur la fiabilité de la fibre par rapport au réseau satellite. »

« Monsieur Chaumont propose de modifier l'appellation de "ticket" à "demande d'intervention". »

2. Datacenter (Projets avec le CD07 et Valence Romans Agglo)

Pour sécuriser notre infrastructure DataCenter, Numérian s'est rapproché du Département de l'Ardèche ainsi que de la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Agglo.

Le Département ainsi que la Communauté d'Agglomération ont bien accueilli le projet de DataCenter proposé.

Les infrastructures existantes du Département devraient pouvoir accueillir les serveurs de production de Numérian.

L'agglomération de Valence Romans pourrait accueillir les sauvegardes redondantes.

L'expression des besoins a été transmise à chacune des structures et Numérian a pris l'attache des équipes techniques pour faciliter les installations.

Temps d'échange :

« Monsieur Montblanc interroge sur la présence de serveurs sur le site et la nature de la liaison. »

« Monsieur Jacouton répond que les serveurs seront au département. »

« Monsieur Chaumont évoque la question des coûts, excluant toute considération politique liée au déplacement des données. »

« Monsieur Montblanc questionne sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Numérian. »

« Monsieur Manrique prévoit de l'autoconsommation et de la revente. »

3. « SIG Décisionnel » et adhésion au CRAIG

Numérian propose le service SIG pour les adhérents au service GéoArdèche depuis 2014.

Numérian lance le développement et l'enrichissement du service SIG actuel vers un SIG décisionnel avec plusieurs fonctionnalités innovantes.

Numérian s'est également approché du CRAIG pour pouvoir profiter d'une base de couche de données couvrant intégralement la Drôme et l'Ardèche.

Temps d'échange :

« Madame Carrier questionne : Pour les communes adhérentes au SIRAP, y aura-t-il les deux ? »

« Monsieur Jacouton explique qu'il y a un travail en cours avec la société SIRAP. L'objectif n'est pas de spolier les données. Les communes choisissent les données à partager. »

La distribution du tableau SIG sera faite aux élus.

« Madame Carrier interroge sur la position de vente. »

« Monsieur Manrique répond que nous serons compétitifs en raison de l'achat mutualisé de licences. »

« Madame Carrier envisage un comparatif en termes de services rendus, soulignant que le SIRAP ne couvre pas le SIG décisionnel. »

B. Pôle Métiers & Assistance

1. Améliorations de la qualité de service des interventions techniques, rationalisation des circuits, etc.

Numérian est en pleine refonte de ses outils internes.

Nous allons passer de l'outil de ticketing Vtiger, vers l'outil GLPI qui intègre le reporting, un suivi aux collectivités, un questionnaire de satisfaction et une ouverture sur Internet vers nos collectivités.

Un nouvel outil sous forme d'application déployée sur tablettes ou smartphones sera implémentée sur les équipes techniques, permettant d'alimenter les tickets d'intervention en mode hors ligne, l'ajout de photos dans le suivi, la signature des fiches d'installation dématérialisées, le temps d'intervention, etc.

Un outil de géolocalisation des véhicules de Numérian sera mis en place pour rationaliser les trajets, remonter des alertes liées au véhicule, anticiper les révisions, etc.

Monsieur François quitte la salle à 11h53.

Madame Carrier et Monsieur Moulin apprécient l'idée.

2. Adressage

L'enjeu de l'adressage consiste, pour les collectivités, à se mettre en conformité avec la loi 3DS.

L'EPIC NUMERIAN veut proposer une prestation déclinée selon les points suivants :

- Rendre les communes autonomes dans leur gestion d'adressage
- Proposer un accompagnement et des conseils adaptés aux départements de la Drôme et de l'Ardèche
- Positionner Numérian comme un interlocuteur privilégié pour les communes
- Inciter les communes à respecter les normes de l'adressage : adresses certifiées, BAL conformes
- Les faire entrer dans un schéma cohérent de construction du référentiel national (BAN)
- Exploiter l'interface mes-adresses de l'Etat
- Mobiliser les acteurs autour de la démarche

DÉFINITION DE L'ADRESSAGE ET OBLIGATIONS POUR LES COMMUNES

- Décret du 11 août 2023 (n°2023-767)
- Communes de plus de 2 000 habitants, Base Adresse Locale avant le 1er janvier 2024

“

Ensemble des techniques et méthodes donnant un identifiant unique aux lieux et bâtiments

”

Se mettre en conformité avec la loi 3DS

Être autonome dans la gestion d'adressage

Exploiter l'interface mes-adresses de l'Etat

Entrer dans un schéma cohérent de construction du référentiel national (BAN)

Respecter les normes de l'adressage : adresses certifiées, BAL conformes

47% DES ADRESSES DES COMMUNES ARDÉCHOISES ET 42% DES ADRESSES DRÔMOISES SONT CERTIFIÉES.

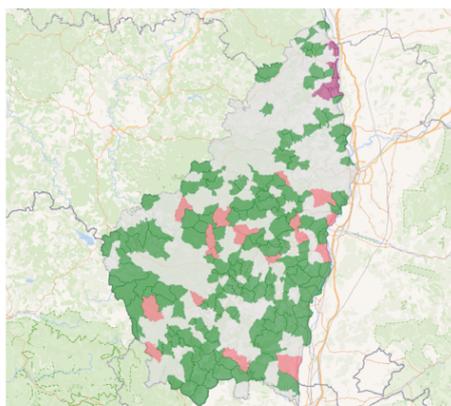
CONSTAT

Mauvaise couverture de l'adressage locale sur le territoire

ARDÈCHE



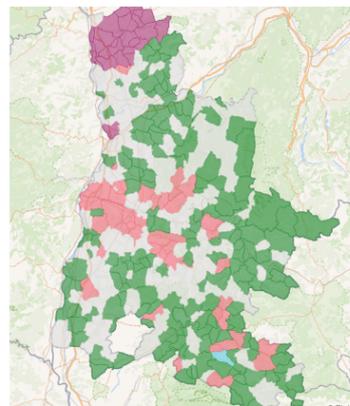
53% DES 335 COMMUNES COUVERTES



DRÔME



64% DES 363 COMMUNES COUVERTES



PROPOSITIONS TARIFAIRES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

**ENTRE 300 € et
500 € POUR LES
ADHÉRENTS**

**ENTRE 800 € et
1000 € POUR LES
NON-ADHÉRENTS**

HYPOTHÈSE 1

FINANCEMENT DE LA MISSION SANS FEDER

DEPENSES		FINANCEMENT		
			Avec partenaire	Sans partenaire
Frais de salaire Attaché 12 mois	40 000 €	NUMÉRIAN Partenaire	20 000 € 20 000 €	40 000 €
Forfait de 25% : frais de personnels et déplacements	10 000 €	NUMÉRIAN Partenaire	5 000 € 5 000 €	10 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €	50 000 €

FINANCEMENT DE LA MISSION AVEC FEDER

DEPENSES		FINANCEMENT		
			Avec partenaire	Sans partenaire
Frais de salaire Attaché 36 mois	120 000 €	NUMÉRIAN Partenaire FEDER	30 000 € 30 000 € 60 000 €	60 000 €
Forfait de 25% : frais de personnels et déplacements	30 000 €	NUMÉRIAN Partenaire	15 000 € 15 000 €	30 000 €
TOTAL	150 000 €	TOTAL	150 000 €	150 000 €



PROPOSITIONS TARIFAIRES POUR UNE PRESTATION CLÉ EN MAIN



**TARIFS À DÉTERMINER EN FONCTION
DU NOMBRE D'ADRESSES**

HYPOTHÈSE 2

FINANCEMENT DE LA MISSION SANS FEDER

DEPENSES		FINANCEMENT		
			Avec partenaire	Sans partenaire
Frais de salaire Attaché 12 mois	40 000 €	NUMÉRIAN Partenaire	20 000 € 20 000 €	40 000 €
Frais de salaire technicien 12 mois	30 000 €	NUMÉRIAN Partenaire	15 000 € 15 000 €	30 000 €
Forfait de 25% : frais de personnels et déplacements	17 500 €	NUMÉRIAN Partenaire	8 750 € 8 750 €	17 500 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	87 500 €	87 500 €

FINANCEMENT DE LA MISSION AVEC FEDER

DEPENSES		FINANCEMENT		
			Avec partenaire	Sans partenaire
Frais de salaire Attaché 36 mois	120 000 €	NUMÉRIAN Partenaire FEDER	30 000 € 30 000 € 60 000 €	60 000 €
Frais de salaire technicien 36 mois	90 000 €	NUMÉRIAN Partenaire FEDER	22 500 € 22 500 € 45 000 €	45 000 €
Forfait de 25% : frais de personnels et déplacements	52 500 €	NUMÉRIAN Partenaire FEDER	13 125 € 13 125 € 26 250 €	26 250 €
TOTAL	150 000 €	TOTAL	262 500 €	262 500 €

Numérian propose une prestation clé en main :

- Soit assumée par un ETP dédié dans les équipes de Numérian
- Soit via un accord-cadre
- Soit un mixte des deux

Temps d'échange :

Des interrogations sont émises concernant cette obligation pour les communes déjà fibrées. Il est dit que l'adressage a dû être effectué avec la fibre, mais pas de formalisme réglementaire obligatoire.

3. Contrat de R&D (Index éducation / Pronote)

Un partenariat Éducation Nationale (07) et Numérian au service du numérique éducatif.

Un travail en commun d'analyse comparative des offres sur le marché, de recensement des besoins afin de proposer une expérimentation et un déploiement progressif en 2024/2025.

Une interface unique pour l'école et les familles



Communication

Vie scolaire & périscolaire

Pédagogie

Pilotage



Pour les écoles

Une interface unique avec PRONOTE Primaire

- Communication avec la famille et la collectivité
- Vie scolaire
- Pédagogie avec des outils et ressources pédagogiques dont le GAR



Pour les familles

Une interface unique avec PRONOTE Primaire

- Communication avec l'école et la collectivité
- Suivi scolaire
- Accès aux services aux familles de la commune dont le périscolaire



Pour la commune

Une interface dédiée à la relation avec l'école PRONOTE Primaire

- Communication avec l'école et les familles
- Administration des outils et ressources pédagogiques dont le GAR
- Pilotage des usages

Une interface dédiée au back office du périscolaire Fast famille et des services aux familles

- Gestion des inscriptions
- Facturation

CE QUI EST DISPONIBLE DANS PRONOTE PRIMAIRE

Communication

- **Carnet de liaison** : Information – Sondage - Discussion
- **Blog** avec médiathèque
- **Casier numérique**
- **Agenda**
- **Messagerie interne et instantanée**
- **Alerte PPMS**
- **SMS**, Email et Courrier

Vie scolaire

- **Dossier de l'élève**
- **Imports des données ONDE**
- **Emploi du temps**
- **Absences et retards**
- **Trombinoscope**
- **Remontées des travaux** à la mairie
- **Édition des documents clés** (certificats, attestations, étiquettes...)
- **Partage d'information** avec l'IEN
- **Continuité avec le secondaire** : Transfert de données pour le passage du CM2 à la 6^{ème}

Périscolaire

- **Suivi des inscriptions aux activités périscolaires**
- **Gestion des absents**
- **Suivi des factures et des paiements** (à venir)
- **Menus de la cantine**

Pédagogie

- **Référentiel et Evaluations de compétences** en lien avec le LSU
- **Apprentissage et cahier de suivi**
- **Cahier de texte** et rendu des devoirs
- **Décrochage scolaire**
- **Projet d'accompagnement**
- **Cahier journal**
- **QCM**
- **Bilans périodiques**
- **Manuels numériques**
- **Forum**

Statistiques

- ☑ **Statistiques usages et connexions** pour savoir si les parents utilisent ou pas

Numerian - Docaposte

11

VOUS L'AVEZ DEMANDE

Communication

- ☑ **Diffuser des informations** avec des PJ, individuellement ou par groupes avec A/R et relances
- ☑ **Communication** avec les utilisateurs = Discussions individuelles ou par groupes avec réponses possibles et échange de PJ
- ☑ Possibilité de **joindre toutes les familles en 1 clic**
- ☑ Pouvoir **accéder à tous les posts de l'année**
- ☑ **Listing de mails** par groupe (exportable/imprimable)
- ? **Gestion simple et rapide des PJ** (Photos, vidéos)
 - Pouvoir joindre des photos et des vidéos dans un même post
- ☑ **Blog / Cahier de vie**
- ? Donner des **RDV aux parents** avec inscription sur un **agenda**
- ☑ **Publipostage** de documents
- ? **Espace de stockage mutualisé pour la classe / l'école** sécurisé offrant une "grande" capacité
- ☑ **Espace de stockage pour les parents** pour les documents importants et sécurisé

Vie scolaire

- ☑ Gestion des **absences, des retards,**
- ☑ **Appel en classe, synthèse par journée, feuille d'appel, registre d'appel**

Pédagogie

- ☑ Reprendre les **éléments importants d'une année scolaire à une autre**
- ☑ **Une classe** peut avoir **plusieurs enseignants**
- ☑ **Cahier de texte et devoirs**
- ☑ **Cahier journal** pour les enseignants
- ? **Cahier journal consultable par les familles** avec des PJ (Cahier de texte ? EDT ?)
- ☑ Reprendre les **évaluations d'une année précédente**
- ☑ Accéder simplement au **livret scolaire (LSU)**
- ☑ **Evaluations et compétences liées sauvegardées et reprogrammables**
- ☑ Suivi des **apprentissages et carnet de suivi** des apprentissages
- ☑ **GAR ou EDUGARD**

Statistiques

- ☑ **Statistiques usages et connexions** pour savoir si les parents utilisent ou pas

Numerian - Docaposte

12

II.2 MODERNISATION ET PERFORMANCE DE NUMÉRIAN

A. Pôle Administration Générale

1. Point sur les effectifs par pôle

Le tableau des effectifs est présenté par pôle au CS. Une comparaison entre janvier 2023 et septembre 2023 est également établie.

Temps d'échange :

Monsieur Chaumont questionne sur l'effectif théorique de 49 agents. Il faudrait laisser l'effectif de 43 agents et augmenter au fur et à mesure.

Monsieur Manrique explique qu'il ne faut jamais avoir un effectif présent égal à l'effectif théorique. La marge doit être équivalente à 10%.

Monsieur Moulin clarifie que le chiffre 49 correspond à la délibération précédente et représente également le nombre à ne pas dépasser.

2. Renforcer les compétences (Politique de formation)

Le règlement de formation sera présenté au CT du 30 novembre 2023. Il permettra d'engager une réelle politique de formation ainsi qu'un budget idoine.

Les évaluations annuelles de 2023 ainsi que les LDG permettront de préparer pour 2024 un vrai chantier de GEPP.

3. L'amélioration continue des conditions de travail

L'absence de promotion des agents est désormais prise en charge.

Les différentes délibérations prises depuis début 2023 (télétravail, gestion du temps, les LDG, heures supplémentaires et astreintes) permettent de réduire les inéquités entre les agents SM/EPIC.

Des achats en mobilier ont également été faits afin d'améliorer les conditions de travail.

B. Communication et relations avec les collectivités

1. Communication interne et externe (signalétique, site internet, etc.)

Dans le cadre de l'évolution de son identité visuelle, Numérian sera prochainement doté d'un nouveau site internet innovant et ergonomique.

Les locaux du Pouzin disposeront d'une signalétique claire et respectant les couleurs attribués aux différents pôles.

III. POINT DIVERS

III.1 RETOUR SUR RURALITIC

Du 29 au 31 août dernier, s'est tenu à Aurillac l'évènement Ruralitic, le salon national du numérique pour les collectivités rurales.

Numérian, qui y tenait un stand, a pu présenter ses services et prestations apportés à ses adhérents.

Par ailleurs, un atelier intitulé « **DataCenter de confiance, protéger ses données avec Numérian** » animé par nos équipes, a retenu toute l'attention d'une cinquantaine de participants.



NUMÉRIAN, PARTENAIRE DE RURALITIC, LE SALON NUMÉRIQUE NATIONAL DES TERRITOIRES RURAUX

Temps d'échange :

« Madame Carrier prend la parole pour soulever des problèmes liés au logiciel Fluo de Cosoluce, qu'elle juge trop limité. Elle mentionne une confrontation avec une facture déjà réglée et l'impossibilité de générer un avoir. Elle exprime des préoccupations concernant les prélèvements en régie de recette et indique que des mesures devront être prises. »

« Madame Reynaud rejoint la discussion, partageant son insatisfaction quant à la réponse de Cosoluce. »

« Madame Carrier ajoute un avertissement sur le risque de facturation en cas de trop nombreuses demandes de paramétrage. Elle souligne cependant que les autres logiciels, notamment JVS Meristem, sont jugés satisfaisants. »

III.2 DÉCLIC

Au titre de son adhésion à l'association Déclic, Numérian participera les 4,5 et 6 octobre prochains aux Rencontres Nationales des OPSN organisées par Déclic.

De nombreux ateliers et plusieurs conférences sont à l'ordre du jour de ce rendez-vous annuel.